AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1876
FR0000120172-FS0884

8 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 octobre 2019, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 octobre 2019, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 13 256 954 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	13 180 700	5,13	13 180 700	5,11
JP Morgan Securities LLC	76 254	0,03	76 254	0,03
Total JP Morgan Chase & Co.	**13 256 954**	**5,16**	**13 256 954**	**5,14**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 2 octobre 2019, 11 304 378 actions ALTRAN TECHNOLOGIES[2] (prises en compte au premier alinéa) au titre de 28 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, d'échéance au 21 octobre 2019 et au 31 mars 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 814 914 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.